

L'honorable M. Grosart: Je n'ai rien dit de la sorte.

L'honorable M. Benidickson: ... pour parler une deuxième fois. Il ne s'est pas levé comme il aurait dû le faire s'il désirait intervenir officiellement et déclarer: «Je soulève la question de privilège» ou «Je m'oppose à une allégation dirigée contre moi.» Je n'ai jamais vu un sénateur désirant avoir la préséance sur celui qui doit ajourner un débat ne pas obtenir ce privilège. C'est une courtoisie du Sénat qui ne prête pas particulièrement à controverse. J'ai été impressionné par le fait que le sénateur Prowse ait signalé qu'en cas de différend il conviendrait que nous nous départissions de cette courtoisie normale au Sénat. Mon autre point est que le chef de l'opposition ne s'est pas levé mais qu'il a bien dit en interrompant l'exposé de l'admirable leader du gouvernement que tous les sénateurs de ce côté-ci l'appuient toujours. Je n'ai, encore une fois, pas connu cela ici. Sur ce point, je suis totalement d'accord avec le sénateur Grosart. S'il veut que la décision lui soit expliquée, il doit le demander à madame le Président et je lui donne mon appui pour cette demande. En fait, la question est de savoir qui veut prendre la parole maintenant? Je suis certain que mon collègue, le sénateur McIlraith, lui permettra de prendre la parole.

● (1430)

L'honorable M. Croll: Honorables sénateurs, il est évident, d'après ce qui a déjà été dit, que la présidence n'a pas grand choix. Il faudrait qu'une opinion soit donnée. Est-ce un droit ou est-ce une question de courtoisie? C'est aussi simple que cela. La présidence devrait étudier la demande et nous donner une opinion en temps utile.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, voilà un point sur lequel je ne suis certainement pas prête à rendre une décision en ce moment. Je devrai faire beaucoup de recherches, car je ne connais pas aussi bien que les autres sénateurs l'opinion que l'on a, semble-t-il, exprimée et que les sénateurs Flynn et Grosart ont mentionnée.

J'aimerais examiner la question. Je me propose d'étudier la demande qu'une décision soit rendue et, après avoir fait des recherches minutieuses et lu les débats où l'on traite de cette question, je déciderai s'il est ou non nécessaire de rendre une décision. J'informerai, en conséquence, les honorables sénateurs.

C'est une question que je devrais sans doute connaître mieux que je ne la connais. J'accepterai donc volontiers des honorables sénateurs qu'ils me donnent toute opinion supplémentaire qui pourrait m'aider à rendre une décision.

L'honorable M. Choquette: Laissez faire la question de courtoisie, sinon vous aurez sans doute 15 discours du genre de ceux que nous avons entendus.

L'honorable M. Benedickson: Est-ce là un discours?

L'honorable M. Choquette: Non, c'est une suggestion.

(Le débat est reporté.)

LES ACTES DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE DE 1867 À 1965

BILL MODIFICATEUR—2^e LECTURE—REPORT DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»—(L'honorable sénateur Molgat).

L'honorable M. Molgat: Honorables sénateurs, je voudrais que cette affaire soit reportée. J'ai eu d'autres entretiens avec le sénateur Grosart. Je n'aurai rien à redire si d'autres sénateurs veulent prendre la parole.

L'honorable M. Flynn: Ce n'est pas le même cas que le sénateur McIlraith.

(Le débat est reporté.)

LE SÉNAT

NÉCESSITÉ D'UNE RÉFORME—SUITE DU DÉBAT

Le Sénat reprend le débat, ajourné le mardi 19 juin, de l'interpellation par laquelle le sénateur Croll a attiré son attention sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat.

[Français]

L'honorable Renaude Lapointe: Honorables sénateurs, après dix-neuf mois seulement de participation aux travaux du Sénat, il m'apparaît bien téméraire d'apporter ma contribution à ce débat, surtout après avoir entendu l'exposé récent et si complet de l'honorable sénateur Langlois. Ayant pris soin de mettre d'abord en relief les accomplissements nombreux et les divers mérites de cette Chambre, le sénateur Langlois a fait ensuite un tour d'horizon des réformes proposées, avant de mentionner celles qu'il juge souhaitables, réformes au sujet desquelles mes vues sont presque en tous points identiques aux siennes.

Comme la voix de l'expérience parlementaire et constitutionnelle s'est également fait entendre à travers les solides discours de plusieurs éminents collègues, je me bornerai à formuler modestement quelques remarques, beaucoup plus terre à terre, qui vous paraîtront peut-être naïves et impertinentes et qui sont pour la plupart destinées à réformer les sénateurs plutôt que le Sénat. Elles auront trait notamment à l'assiduité aux séances et à l'esprit de travail dont nous devrions tous faire plus ample démonstration pour redorer le blason du Sénat, d'abord aux yeux de nos collègues de l'autre endroit, puis à ceux de la population.

Personne n'ignore le caractère méprisant des attaques auxquelles se livre régulièrement le député de Winnipeg-Nord-Centre, M. Stanley Knowles, lorsqu'il propose l'abolition du Sénat. Ses propos sont alors relevés avec beaucoup plus d'empressement par les journalistes, que ne le sont les discours les plus valables de la Chambre haute. Il faut noter en passant que, cette année, c'est une femme, le député de Louis-Hébert, M^{me} Morin, qui la première s'est portée à la défense du Sénat, suivie d'un autre député canadien français, le député de Nipissing, M. Blais. Mais—on l'a vu lors du vote négatif tenu en janvier dernier quant à la participation du Sénat au Comité spécial d'enquête sur les prix de l'alimentation—nous comptons à l'autre endroit bon nombre de détracteurs, entre autres M. Diefenbaker, qui s'est livré hier à une disgracieuse critique de la Chambre haute, et cela dans la région même où habite le leader du gouvernement au Sénat.